



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Octobre 2021

20 h 30

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 08 Octobre 2021, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

2021.07.01 – AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2022

Appelé à se prononcer sur la demande d'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés se prononce favorablement sur cette demande pour l'année 2022.

2021.07.02 - PROJET DE SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE A LA CESSION A L'AMIABLE PAR L'ETAT A LA COMMUNE D'UNE SIRENE DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE

Appelé à se prononcer sur le projet de signature de convention relative à la cession à l'amiable par l'Etat à la Commune de la sirène située Place d'Astarac, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés se prononce favorablement sur cette cession à l'amiable et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention telle que présentée.

2021.07.03 - PROJET DE CESSION DES HARAS DU CAILLAOUÉ DE ST MEDARD – DECISION SUR LES OFFRES

Appelé à se prononcer sur le projet de cession des haras du Caillaoué de St Médard et notamment se prononcer sur les diverses offres d'achat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les offres reçues qualifiées de recevables et validées par la commission ad'hoc réunie le 06 octobre 2021, à savoir : lot 1 et 3 : 15 000 €, lot 2 : 10 000 €, composés de terres agricoles et lot 4 : 190 000 €, composé de bâtiments et terre agricole et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant M. Michel CORTADE à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2021.07.04 – PROJET D'ENCAISSEMENT PARTICIPATION DU TENNIS POUR LA REFECTION DES COURS DE TENNIS

Appelé à se prononcer sur le projet d'encaissement de la participation du tennis pour la réfection des cours de tennis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement pour procéder à l'encaissement de cette participation s'élevant à 10 300 € provenant du Club de Tennis ainsi que de la Fédération Française de Tennis.

2021.07.05 - PROJET DE DEPOT DEMANDE SUBVENTION DETR POUR BANQUE D'ACCUEIL HALL DE LA MAIRIE

Appelé à se prononcer sur le projet de dépôt d'une demande de subvention DETR pour la réalisation d'une banque d'accueil dans le hall de la Mairie dans le cadre de l'Ad'ap, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide le plan de financement prévisionnel de cette opération et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

2021.07.06 - PROJET DE DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE –ETUDES ETAT DES RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF-

Appelé à se prononcer sur le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département pour le projet d'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention inhérent à cette opération et à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2021.07.07 - PROJET DE SIGNATURE CONVENTION LABEL ECOLE NUMERIQUE

Appelé à se prononcer sur le projet de signature de la convention Label Ecole Numérique permettant une demande de subvention auprès de l'Etat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention telle que présentée permettant de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires au titre du plan de relance continuité pédagogique 2021.

2021.07.08 – PROJET DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE DE VACCINATION DE MIRANDE DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID-19

Appelé à autoriser la signature de la convention relative au soutien financier du centre de vaccination de Mirande dans le cadre de la pandémie Covid-19, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention telle que présentée dans le cadre de la prise en charge d'une partie des achats d'équipements et de personnels effectués par la Collectivité.

2021.07.09 – PROJET DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Appelé à se prononcer sur le projet de modification du temps de travail d'un agent du cadre d'emplois des adjoints d'animation et modification du tableau des effectifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à procéder à la modification de ce poste ainsi que le tableau des effectifs.

2021.07.10 – PROJET DE CONVENTION DE TRANSFERT DE CET AVEC LA MAIRIE DE MIELAN

Appelé à se prononcer sur le projet de convention de transfert de CET suite à la mutation d'un agent municipal de la Commune de MIELAN vers MIRANDE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de transfert du CET de cet agent telle que présentée avec la Commune de MIELAN.

2021.07.11 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DES COMPETENCES COMMUNALES EN MATIERE DE CULTURE

Appelé à se prononcer sur le projet de mise à disposition d'un agent communautaire pour la gestion des compétences communales en matière de culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» telle que présentée.

2021.07.12 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ENTRETIEN DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES

Appelé à se prononcer sur le projet de mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» pour l'entretien de locaux communautaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» telle que présentée.

2021.07.13 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 8 AGENTS COMMUNAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA SURVEILLANCE DES CANTINES

Appelé à se prononcer sur le projet de mise à disposition de huit agents communaux à la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» pour la surveillance des cantines, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» telle que présentée pour ces huit agents.

2021.07.14 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 2 AGENTS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNE POUR L'ANIMATION PERISCOLAIRE

Appelé à se prononcer sur le projet de mise à disposition de deux agents communautaires pour l'animation périscolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» telle que présentée pour ces deux agents.

2021.07.15 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 2 AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE POUR LA GARDERIE SCOLAIRE

Appelé à se prononcer sur le projet de mise à disposition de deux agents communautaires pour la garderie scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» telle que présentée pour ces deux agents.

2021.07.16 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE – RESPONSABLE DU SERVICE SCOLAIRE

Appelé à se prononcer sur le projet de mise à disposition d'un agent communautaire pour assurer la responsabilité du service scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» telle que présentée pour l'agent responsable du service scolaire.

2021.07.17 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE – CHARGEE DE COMMUNICATION

Appelé à se prononcer sur le projet de mise à disposition d'un agent communautaire chargée de communication, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*» telle que présentée pour l'agent chargée de communication.

2021.07.18 - DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 Juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir

*** Décision portant sur l'avenant n°1 du marché de mission d'étude urbaine et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics rue de l'Evêché, Place Louis Durrieux, Parvis de l'Eglise et rue Laffitte.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature de l'avenant n° 1 au marché de mission susvisé avec l'entreprise HETRE et PAYSAGE située à l'UNION. L'avenant à ce marché concerne la tranche ferme qui s'élève à la somme de 9 657.59 €.

INFORMATION MUNICIPALE

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée qu'ils sont invités à participer à la réunion publique sur le SCOT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) qui se tiendra **le 03 Novembre 2021 à 19 h sous la Halle.**

2021.07.19 - QUESTIONS ORALES.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire a répondu aux questions qui lui ont été posées. Il demande à **Monsieur Christophe PUGNETTI** de lire la question à laquelle il souhaite avoir une réponse

QUESTION : *Suite à la dissolution de l'OMA, qu'envisagez-vous de mettre en place pour l'animation à MIRANDE, de façon pérenne ?*

REPONSE : « Chers Collègues, M. Pierre LARAN a décidé de démissionner de ses responsabilités de Président de l'OMA et aussi de sa délégation en charge de l'animation à la Mairie.

Je souhaite d'abord lui dire ici, officiellement, que Mirande le remercie vivement des sept années qu'il a consacrées à l'animation de la ville en tant que Président de l'OMA et lui dire que je regrette, comme toute mon équipe, sa décision de se dégager de sa délégation, mais que nous comprenons qu'il puisse se faire jour une lassitude et aussi que puisse s'accumuler les déceptions.

Cher Pierre, tu restes conseiller municipal de Mirande et nous savons pouvoir compter sur toi pour nous abreuver d'idées. Comme toujours, c'est devant le vide que l'on s'aperçoit réellement de tout ce que faisait celle ou celui qui assumait une responsabilité et des besoins que celle-ci nécessitait.

Devant ce qui paraît être une non-reprise des rênes de l'OMA, deux élus, M. DARROUX et M. IGLESIAS se sont proposés pour travailler à l'organisation d'Halloween et des fêtes de Noël. Ils y travaillent déjà et vont à très court terme, organiser une commission mixte, regroupant la commission culture, animation et la commission associations pour qu'une réflexion sur le long terme soit conduite.

Mais la Mairie n'a aucunement vocation à créer une association, qu'elle soit vouée à l'animation ou qu'elle regroupe les commerçants. Ces deux associations font défaut.

Par contre, s'il est légitime de réfléchir en interne à l'animation de la commune, il faut maintenant que semble s'éloigner les contraintes liées à l'épidémie, inviter les commerçants à une réunion, afin de voir s'il s'y dégage une volonté de faire renaître une association. C'est en effet à eux d'en avoir envie, de s'organiser, d'y trouver leur intérêt nous, nous pourrions s'il existe une demande, mettre de l'huile dans les rouages.

Pour finir sur l'animation de la ville, celle-ci profitant par définition à l'ensemble des mirandais, j'espère que chacun trouvera dans une nouvelle structuration sa place.

Il demande à **Madame Rosemonde DAL LAGO** de lire la question à laquelle elle souhaite avoir une réponse.

QUESTION : *Pourriez-vous faire un point sur la rentrée scolaire ?*

REPONSE : Monsieur DARROUX, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires apporte la réponse en précisant que la rentrée s'est très bien passée dans tous les établissements scolaires. A signaler le départ du Proviseur du Lycée remplacé par M. François de la BARDONNIE que nous avons reçu avec M. Le Maire.

En ce qui concerne les écoles qui dépendent de la municipalité, une rentrée en respectant le protocole : masques pour les enfants de l'élémentaire (*depuis le 4 octobre, l'obligation a été levée*), aménagement avec des barrières pour établir un sens de circulation. L'entrée côté Sud a été maintenue pour l'école maternelle.

ECOLE MATERNELLE : Effectifs : 77 élèves. Personnel : Mme DUBRULLE a demandé son changement d'affectation, elle a été remplacée à la direction par Mme Delphine CIADOUX.

Travaux : des petits travaux d'entretien ont été réalisés et surtout le sol de la cour de récréation refait à neuf, nous attendons les abris voiles d'ombrage qui sont commandés, les mats sont à la peinture. Dans un deuxième temps, des tracés de jeux au sol choisis par les enseignantes finiront l'aménagement à la satisfaction de tous : enfants, enseignants et parents.

ECOLE ELEMENTAIRE : Effectifs : 132 élèves. Personnel : classe d'ULIS : M. Bastien NOUHANT, CE1-CE2 : Mme Emilie DUFFORT, Mme Mélissandre ARGENTIN.

Travaux : 2 classes ont été repeintes pour le périscolaire et aménagées avec du mobilier neuf. Les travaux d'isolation ont été retardés : problème de matériaux, l'échafaudage sera posé en janvier et les travaux devraient se faire pendant les vacances de février, la chaudière est commandée, le portail Sud a été changé.

L'association des parents d'élèves a repris ses activités. M. Brévin BOUGOUIN est actuellement notre interlocuteur, il souhaite faire des actions pour soutenir l'école et faire vivre la communauté des parents.

Pour la natation, 8 séances sont prévues à VIC BIGORRE du 8 novembre au 3 décembre pour 46 élèves. Le coût par élève s'élève à 61 €.

ECOLE NOTRE-DAME

Effectifs : 138 élèves – rentrée sans problème, tous les enseignants étaient présents.

Précision est faite que l'Ecole Elie Duffort a été sélectionnée pour mener une expérience avec Thomas PESQUET au travers du blob. L'expérience reposera sur la comparaison du comportement du blob sur Terre et en apesanteur à 400 km d'altitude.

La séance est levée à 22 h 00.

L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.